



**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**

25, rue de la Montagne Sainte Geneviève – 75005 Paris

*SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE*

- CNESER –

RÉUNION EN COMMISSION PERMANENTE
AMPHI POINCARÉ

ORDRE DU JOUR

Mardi 16 avril 2019

Matin

09 h 30 : Etablissements

- Projet de décret visant à créer l'Institut Polytechnique de Paris

Rapporteurs :

M. Christophe Digne, directeur de Telecom Sud Paris

M. François Bouchet, directeur général de l'École Polytechnique

M. Didier Janci, directeur général par intérim

du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique

M. Christophe Simon, direction générale de l'armement _ministère des armées

*M. Vincent Théry, conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des
technologies_ ministère de l'économie*

- Projet d'arrêté portant création de l'institut universitaire de technologie (IUT) Grand ouest Normandie, institut interne de l'université de Caen.
- Projet d'arrêté portant création de l'institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers (ISTIA), école interne de l'université d'Angers.

- Projet d'arrêté portant création de l'école d'ingénieurs en sciences industrielles et numérique (EISINE), école interne de l'université de Reims.

*Rapporteur : M. Gérard Maillet, sous-directeur
Sous-direction du dialogue contractuel
Département de la réglementation (DGESIP B1 - 2),
En présence de responsables des établissements*

10 h 30 : Formations :

- Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « Services informatiques aux organisations » option A : « Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux », option B : « Solutions logicielles et applications métiers ».

Expert : Mme Gaubert-Macon, IGEN

- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « comptabilité et gestion ».

Expert : M. Paguet, IGEN

- Projet d'arrêté relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur et aux titres d'ingénieur diplômé permettant la délivrance de l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

- Projet d'arrêté accordant la reconnaissance par l'Etat à l'établissement privé hors contrat « CRESPA » de Lyon (centre régional d'études supérieures pour la préparation aux affaires) pour la formation aux BTS : Négociation et relation client et Notariat.

- Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence et l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master.

*Rapporteur : Mme Catherine Kerneur,
Chef du département des formations du cycle licence (DGESIP A1-2)
Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
Service de la stratégie des formations et de la vie étudiante
Sous-direction des formations et de l'insertion professionnelle*

- Projet d'arrêté fixant les conditions d'admission en cycle de formation d'architecte de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg.

Rapporteur : Pascal Gosselin, chef du département DGESIP A1-3

*M. Romuald Boné, directeur de l'INSA Strasbourg,
M. François Dufour, directeur général des services,
M. Guy Sturzer, directeur de la formation*

- Projet d'arrêté relatif à l'attribution du grade de master aux officiers diplômés de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.

Rapporteur : Pascal Gosselin, chef du département DGESIP A1-3

*Le Colonel Alain Messenger et M. Ronan Doaré,
Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan*

*Le Colonel Alain Dallagnol
Direction des ressources humaines de l'armée de terre
Ministère armées*

- Projet de décret modifiant le décret n°2014-1100 du 29 septembre 2014 portant création du label « campus des métiers et des qualifications ».

*Rapporteur : Mme Christine Bruniaux
Chef du département du lien formation-emploi
DGESIP A1-1*

- Projet de décret relatif aux dispositions spécifiques applicables aux centres de formation d'apprentis prévues à l'article 24 de la loi n° 2018-711 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et aux obligations des organismes prestataires d'actions de développement des compétences.

*Rapporteurs : Mme Isabelle Grandgérard-Rance
Conseillère juridique auprès de la Déléguée générale à l'emploi
Clarisse Dubert
Cheffe de la mission alternance et accès aux qualifications
Mme Christine Matraglia
Adjointe à la cheffe de mission alternance et accès aux qualifications
Sous-direction des politiques de formation et du contrôle
DGEFP/ Ministère du Travail*

Après-midi

14 h 00 : Présentation du texte sur le « CIR » de la Commission d'études spécialisées du CNESER.